



Référence : 20241115-RAP-63-1123-Insp\_ANDESITE\_Le Mont Dore

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : <b>ANDESITE</b> Adresse : lieu-dit « <b>Les Moulins</b> » Communes : <b>63 240 Le Mont Dore</b>		S3IC 0005601143 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
SIREN : SIRET : 42959725500026		
Activité principale : carrière de lave basaltique		
Date du contrôle : 07/11/2024		
Inspecteur :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée		<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .....		<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre :
Thème(s) du contrôle • Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • La carrière		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté d'autorisation du 4 novembre 2019 portant renouvellement pour l'exploitation d'une carrière de lave basaltique par la société ANDESITE au lieu-dit « Les Moulins » sur la commune du Mont-Dore		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	ANDESITE	Gérant de la société
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ; DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

## I – Synthèse de la visite et des constatations

### 1 - Présentation

La roche basaltique tirée de la carrière « des Moulins » est destinée à être taillée pour des usages d'aménagement publics, de décoration, de construction ou rénovation patrimoniales et pour des usages industriels spécifiques.

La production de blocs, de diverses tailles, est entièrement transportée à l'usine de découpe du « Petit Chambois » sur la commune de Mazayes.

Cette production s'élève à 1 200 tonnes pour l'année 2023.

La carrière dispose de 2 bâtiments industriels permettant aux salariés de travailler hors d'eau durant la période hivernale et d'une petite maison constituant la « Base Vie ».

L'extraction et l'ébauche des blocs sont uniquement réalisées à l'aide de moyens mobiles ; 2 pelles mécaniques, 1 camion benne, un compresseur et 1 perforateur sur rails.

### 2 – Constats effectués sur site

- L'entrée de la carrière est fermée par une barrière métallique.
- Le panneau d'affichage prescrit à l'article 1.3.1 de l'AP d'autorisation est en place.
- Les bassins de rétention et de décantation sont présents et régulièrement curés.
- La société ANDESITE s'était engagée à réaliser une dalle étanche, sous le hangar ouvert en pignon, pour le printemps 2021. L'exploitant doit impérativement réaliser ces travaux et en informer l'inspection.

#### → Constat n°1 :

**Une plate-forme étanche formant rétention pour la récupération totale des liquides polluants, accidentellement répandus, doit être réalisée sur la carrière pour le ravitaillement et le petit entretien des engins de chantier.**

- La progression du phasage d'exploitation n'est pas respectée, l'extraction est en retard sur le phasage prévu. En effet, la production annuelle représente entre 1/4 et 1/3 de la production autorisée.

Compte tenu des éléments ci-dessous :

- Coûts de la mise à jour du plan de phasage difficilement supportable pour la société ANDESITE ;
- Montant des Garanties financières constituées couvrant les coûts de remise en état de la carrière ;
- Influence d'un contexte industriel instable sur la demande et donc la production ;

il n'est pas préjudiciable de ne pas mettre à jour le plan de phasage dans l'immédiat.

Ce point sera à rediscuter lors d'un prochain contrôle.

- La société ANDESITE n'a pu présenter le dernier rapport de mesures du niveau sonore.

#### → Constat n°2 :

**La société ANDESITE doit faire réaliser une mesure de bruit en limite de carrière et au niveau des zones d'émergence.**

- La société ANDESITE n'est pas en mesure de justifier la présence du bornage du périmètre de son autorisation d'exploiter.

#### → Constat n°3 :

**La société ANDESITE doit contrôler la présence des bornes délimitant son périmètre d'autorisation et les compléter si nécessaire.**

### 3- Tableau récapitulatif des constats

Constat N°1		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Observation	- article 1.3.5 de l'arrêté d'autorisation du 04/11/2019. - Une plate-forme étanche formant rétention pour la récupération totale des liquides polluants, accidentellement répandus, doit être réalisée sur la carrière pour le ravitaillement, le petit entretien et le parcage des engins de chantier.	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité		
<input type="checkbox"/> Mise en Demeure		

Constat N°2		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Observation <input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité <input type="checkbox"/> Mise en Demeure	- article 2.4 de l'arrêté d'autorisation du 04/11/2019. - La société ANDESITE doit faire réaliser une mesure de bruit en limite de carrière et au niveau des zones d'urgence.	6 mois

Constat N°3		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input checked="" type="checkbox"/> Observation <input type="checkbox"/> Non-conformité <input type="checkbox"/> Mise en Demeure	- article 1.3.2 de l'arrêté d'autorisation du 04/11/2019. - La société ANDESITE doit contrôler la présence des bornes délimitant son périmètre d'autorisation et les compléter si nécessaire.	6 mois

#### 4 – Conclusion

<b>Suites données par l'inspection</b> <input checked="" type="checkbox"/> Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse <input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure <input type="checkbox"/> Autre :		
<b>Synthèse des suites :</b> L'inspection des installations classées a relevé des non-conformités concernant le respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation.		
<b>Inspecteur</b> le 15/11/2024 L'inspecteur de l'environnement  <i>Signé</i>	<b>Vérificateur</b> le 15/11/2024 L'inspecteur de l'environnement  <i>Signé</i>	<b>Approbateur</b> le 15/11/2024 Pour le directeur régional, Le Coordonnateur de l'équipe ECIE  <i>Signé</i>

